

## ARRÊTÉ n° 2022-42 CONSTATANT LA MISE À JOUR DES ANNEXES DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de DOMLOUP,

**Vu** le Code de l'Aviation Civile, notamment ses articles R. 241-3 et R. 242-1,

**Vu** le Code des Transports, notamment ses articles L. 6350-1 à L. 6351-5,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 153-60 et R. 153-18,

**Vu** le Code de l'Environnement, notamment l'article L. 515-10,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de DOMLOUP, approuvé par une délibération de Conseil Municipal en date du 08/03/2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 07/02/2022 approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de RENNES - SAINT-JACQUES (Ille-et-Vilaine), publié au Journal Officiel du 24/02/2022 sous le n° TRAA2200817A,

**Considérant** que le décret du 25/11/1987 approuvant des servitudes aéronautiques pour la protection des dégagements de l'aérodrome de RENNES - SAINT-JACQUES (Ille-et-Vilaine) est abrogé,

**Considérant** la mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de DOMLOUP.

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est constaté la mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de DOMLOUP afin de tenir compte de l'arrêté ministériel du 07/02/2022 approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de RENNES - SAINT-JACQUES (Ille-et-Vilaine), publié au Journal Officiel du 24/02/2022 sous le n° TRAA2200817A.

**Article 2** : Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de DOMLOUP, mis à jour, est tenu à la disposition du public en Mairie de DOMLOUP et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie de DOMLOUP pendant un mois.

Fait à DOMLOUP, le 05/07/2022

Le Maire,  
Jacky LECHÂBLE



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition écologique  
Transports



**Arrêté du -7 FEV. 2022**

**approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Rennes-Saint-Jacques (Ille-et-Vilaine)**

NOR : TRAA2200817A

**Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,**

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R. 241-3 et R. 242-1 ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 6350-1 à L. 6351-5 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2017 portant ouverture d'une enquête publique préalable relative au projet de plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Rennes-Saint-Jacques ;

Vu le procès-verbal de clôture de la conférence entre services en date du 22 mars 2017 ;

Vu le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice en date du 30 octobre 2017 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Rennes-Saint-Jacques (Ille-et-Vilaine) annexé au présent arrêté est approuvé.

**Article 2**

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Rennes-Saint-Jacques concerne le territoire des communes suivantes :

Département de l'Ille-et-Vilaine :

Bréal-sous-Monfort	Monterfil
Breteil	Monfort-sur-Meu

<b>Bruz</b>	<b>Mordelles</b>
<b>Chantepie</b>	<b>Nouvoitou</b>
<b>Chartres-de-Bretagne</b>	<b>Noyal-Châtillon-sur-Seiche</b>
<b>Châteaugiron</b>	<b>Noyal-sur-Vilaine</b>
<b>Chavagne</b>	<b>Pacé</b>
<b>Cintré</b>	<b>Pont-Péan</b>
<b>Domloup</b>	<b>Rennes</b>
<b>Goven</b>	<b>Saint-Erblon</b>
<b>L'Hermitage</b>	<b>Saint-Jacques-de-la-Lande</b>
<b>La Chapelle-Thouarault</b>	<b>Talensac</b>
<b>Le Rheu</b>	<b>Vern-sur-Seiche</b>
<b>Le Verger</b>	<b>Vezein-le-Coquet</b>

### **Article 3**

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Rennes-Saint-Jacques comprend :

- le plan d'ensemble n° PSA-A1\_SNIA\_LFRN\_2, à l'échelle 1/25 000 ;
- le plan de détails n° PSA-A2\_SNIA\_LFRN\_2, à l'échelle 1/10 000 ;
- la note annexe, comprenant la notice explicative, la liste des obstacles dépassant les cotes limites, et l'état des bornes de repérage d'axe et de calage.

### **Article 4**

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Rennes-Saint-Jacques est tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels, dans la mairie de chacune des communes mentionnées à l'article 2.

### **Article 5**

Le décret du 25 novembre 1987 approuvant des servitudes aéronautiques pour la protection des dégagements de l'aérodrome de Rennes-Saint-Jacques (Ille-et-Vilaine) est abrogé.

### Article 6

Le préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

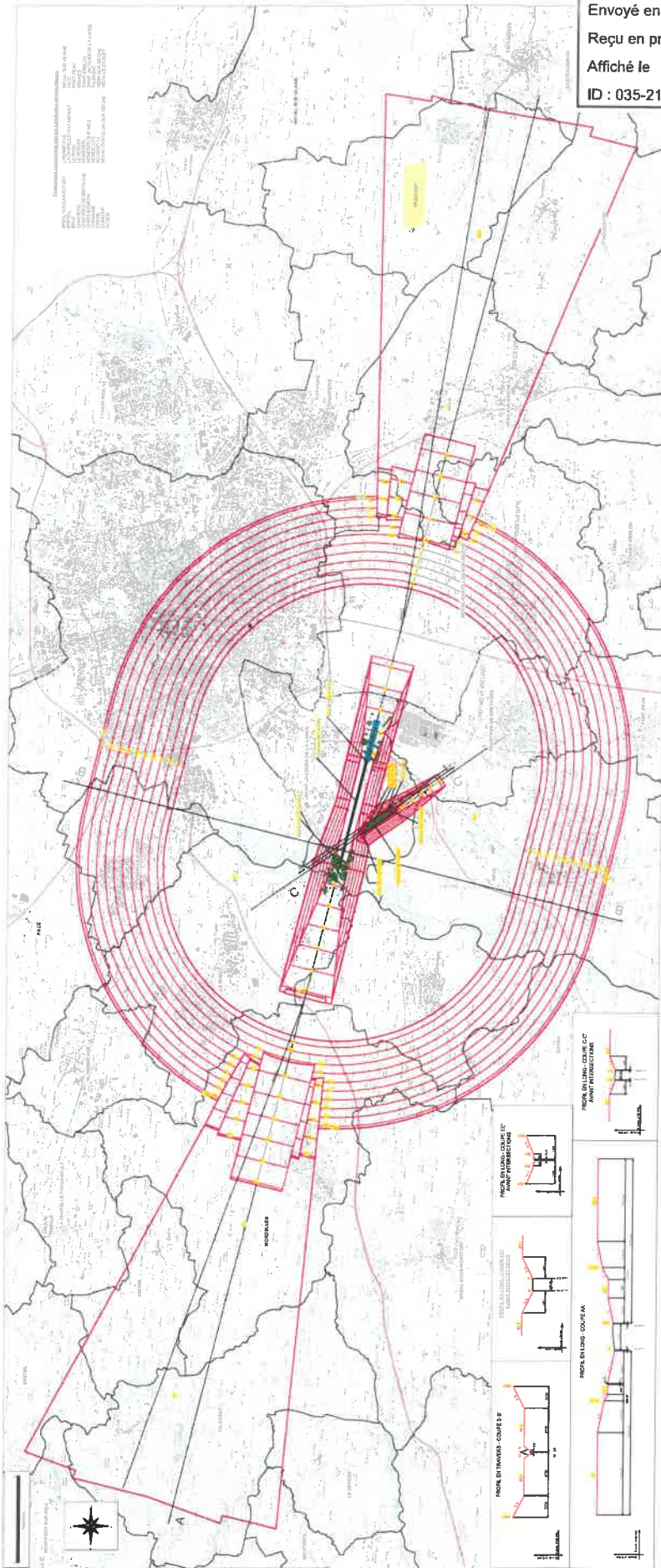
Fait le , **- 7 FEV. 2022**

Pour le ministre délégué et par délégation :  
Le directeur du transport aérien,  
M. BOREL



Envoyé en préfecture le 07/07/2022  
 Reçu en préfecture le 07/07/2022  
 Affiché le **-7 JUL. 2022**  
 ID : 035-213500994-20220705-ARRETE\_2022\_42-AR

REÇU LE  
**20 AVR. 2022**  
 MAIRIE DE DOMLOUP



**AÉRODROME DE  
 RENNES - SAINT-JACQUES  
 (LFRN)**  
**PLAN DE SERVICES  
 AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT**  
**A1 - PLAN D'ENSEMBLE**

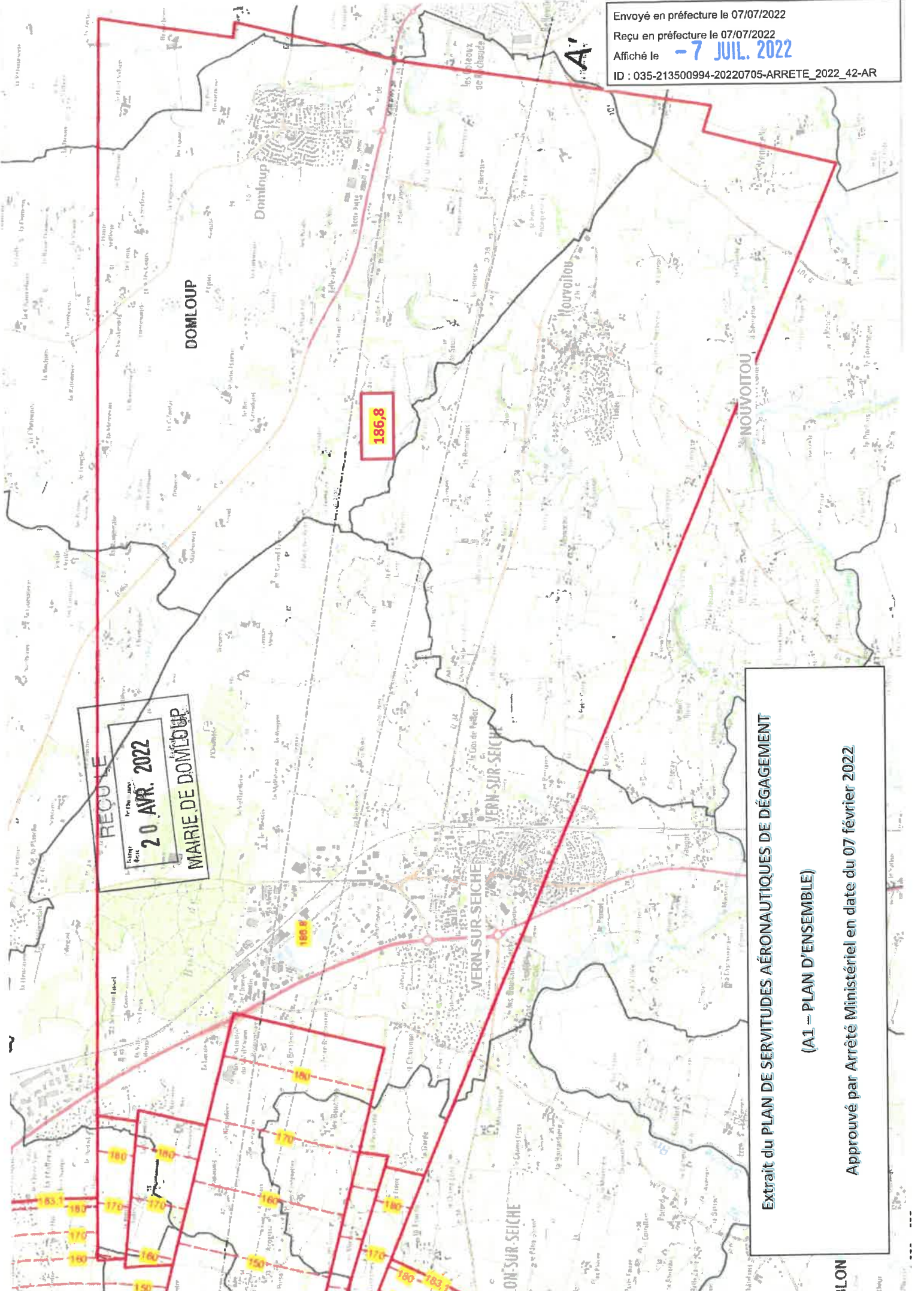
NOM	DATE	VERSION
PLAN DE SERVICES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT	20/04/2022	01

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 16/07/1978 et de la loi n° 625 du 29/10/1978.

**LEGÈNDE**

- Zone de décollage et d'atterrissage
- Zone de roulage
- Zone de stationnement
- Zone de maintenance
- Zone de stockage
- Zone de réparation
- Zone de lavage
- Zone de nettoyage
- Zone de peinture
- Zone de lubrification
- Zone de chargement/déchargement
- Zone de stockage des pièces détachées
- Zone de stockage des outils
- Zone de stockage des matériaux
- Zone de stockage des produits chimiques
- Zone de stockage des déchets
- Zone de stockage des déchets dangereux
- Zone de stockage des déchets radioactifs
- Zone de stockage des déchets nucléaires
- Zone de stockage des déchets médicaux
- Zone de stockage des déchets pharmaceutiques
- Zone de stockage des déchets alimentaires
- Zone de stockage des déchets ménagers
- Zone de stockage des déchets industriels
- Zone de stockage des déchets agricoles
- Zone de stockage des déchets forestiers
- Zone de stockage des déchets miniers
- Zone de stockage des déchets métallurgiques
- Zone de stockage des déchets chimiques
- Zone de stockage des déchets biologiques
- Zone de stockage des déchets géologiques
- Zone de stockage des déchets cosmétiques
- Zone de stockage des déchets électroniques
- Zone de stockage des déchets textiles
- Zone de stockage des déchets en cuir
- Zone de stockage des déchets en bois
- Zone de stockage des déchets en plastique
- Zone de stockage des déchets en verre
- Zone de stockage des déchets en papier
- Zone de stockage des déchets en carton
- Zone de stockage des déchets en métal
- Zone de stockage des déchets en acier
- Zone de stockage des déchets en aluminium
- Zone de stockage des déchets en cuivre
- Zone de stockage des déchets en zinc
- Zone de stockage des déchets en nickel
- Zone de stockage des déchets en cobalt
- Zone de stockage des déchets en manganèse
- Zone de stockage des déchets en fer
- Zone de stockage des déchets en titane
- Zone de stockage des déchets en tantale
- Zone de stockage des déchets en niobium
- Zone de stockage des déchets en vanadium
- Zone de stockage des déchets en chrome
- Zone de stockage des déchets en molybdène
- Zone de stockage des déchets en tungstène
- Zone de stockage des déchets en sélénium
- Zone de stockage des déchets en tellure
- Zone de stockage des déchets en bismuth
- Zone de stockage des déchets en antimoine
- Zone de stockage des déchets en étain
- Zone de stockage des déchets en plomb
- Zone de stockage des déchets en cadmium
- Zone de stockage des déchets en mercure
- Zone de stockage des déchets en argent
- Zone de stockage des déchets en or
- Zone de stockage des déchets en platine
- Zone de stockage des déchets en palladium
- Zone de stockage des déchets en rhodium
- Zone de stockage des déchets en iridium
- Zone de stockage des déchets en osmium
- Zone de stockage des déchets en ruthène
- Zone de stockage des déchets en rhenium
- Zone de stockage des déchets en cobalt
- Zone de stockage des déchets en nickel
- Zone de stockage des déchets en cuivre
- Zone de stockage des déchets en zinc
- Zone de stockage des déchets en aluminium
- Zone de stockage des déchets en fer
- Zone de stockage des déchets en acier
- Zone de stockage des déchets en titane
- Zone de stockage des déchets en tantale
- Zone de stockage des déchets en niobium
- Zone de stockage des déchets en vanadium
- Zone de stockage des déchets en chrome
- Zone de stockage des déchets en molybdène
- Zone de stockage des déchets en tungstène
- Zone de stockage des déchets en sélénium
- Zone de stockage des déchets en tellure
- Zone de stockage des déchets en bismuth
- Zone de stockage des déchets en antimoine
- Zone de stockage des déchets en étain
- Zone de stockage des déchets en plomb
- Zone de stockage des déchets en cadmium
- Zone de stockage des déchets en mercure
- Zone de stockage des déchets en argent
- Zone de stockage des déchets en or
- Zone de stockage des déchets en platine
- Zone de stockage des déchets en palladium
- Zone de stockage des déchets en rhodium
- Zone de stockage des déchets en iridium
- Zone de stockage des déchets en osmium
- Zone de stockage des déchets en ruthène
- Zone de stockage des déchets en rhenium

Envoyé en préfecture le 07/07/2022  
Reçu en préfecture le 07/07/2022  
Affiché le **- 7 JUL. 2022**  
ID : 035-213500994-20220705-ARRETE\_2022\_42-AR



Extrait du PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT  
(A1 – PLAN D'ENSEMBLE)  
Approuvé par Arrêté Ministériel en date du 07 février 2022

